

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 12 avril 2021

[REDACTED]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-26

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 11 mars 2021 relative à l'instauration de certaines mesures sanitaires, plus précisément du couvre-feu, vous trouverez ci-joint les documents détenus par l'Institut national de santé publique du Québec pour le point de 1 de votre demande (pour la partie soulignée du libellé de votre demande reproduit ci-dessous). Toutefois, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous ne pouvons vous remettre le mémoire concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 soumis par le Ministre de la Santé et des Services sociaux au Conseil des ministres, le 8 janvier 2021. En effet, ce document relève plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), nous vous référons donc à son responsable de l'accès aux documents pour l'obtenir :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
et des affaires institutionnelles
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Pour les autres points de votre demande, l'Institut de détient aucun document.

...2

Quant aux questions supplémentaires soumises le 28 mars 2021, nous vous informons que l'Institut n'a pas été invité à se prononcer sur le couvre-feu ou son implémentation ou impact. Nous ne détenons donc pas de document pour ces questions non plus.

Demande du 11 mars 2021 :

« 1) Toute correspondance ou document en lien avec le couvre-feu et, notamment : (a) toute correspondance ou document émanant du Dr. Horacio Arruda ou destiné au Dr. Horacio Arruda mentionnant le couvre-feu, (b) toute correspondance ou document émanant du Dr. Érik Litvak ou destiné au Dr. Érik Litvak mentionnant le couvre-feu, (c) toute correspondance ou document émanant des directeurs de santé publique régionaux ou destiné aux directeurs de santé publique régionaux mentionnant le couvre-feu, (d) toute correspondance ou document émanant du Dr. Luc Boileau ou destinée au Dr. Luc Boileau mentionnant le couvre-feu, © toute correspondance ou document émanant de Dre. Nicole Damestoy ou destiné à la Dre. Nicole Damestoy mentionnant le couvre-feu, (f) toute correspondance ou document émanant des autorités fédérales (par exemple : Agence de la santé publique du Canada) ou destiné aux autorités fédérales mentionnant le couvre-feu, (g) toute correspondance ou document émanant des autorités d'une autre province ou destiné aux autorités d'une autre province mentionnant le couvre-feu.

À noter que les correspondances visées incluent les correspondances où les personnes mentionnées aux items (a) à © sont en copie conforme (ou en cc). »

« 2) Tout document, correspondance, suggestion, proposition, mémorandum, état de situation, état de connaissances, avis ou recommandation (a) recommandant ou demandant d'implémenter le couvre-feu, (b) recommandant ou demandant de ne pas implémenter le couvre-feu ou (c) mentionnant les « pour et les contre » de l'implémentation d'un couvre-feu.

Entre autres, puisque le couvre-feu n'a été mis en place qu'en janvier 2021, j'aimerais savoir s'il y a eu des propositions ou suggestions d'implémenter (ou de ne pas implémenter pas) le couvre-feu avant 2021. »

« 3) De quelle façon est évaluée l'efficacité du couvre-feu en tant qu'outil de lutte contre la propagation du Covid-19? Existe-t-il, par exemple, une évaluation périodique pour déterminer s'il y a lieu de renouveler ou de recommander de renouveler le couvre-feu? Svp fournir tout document y afférent. »

« 4) Existe-t-il un groupe, un comité, un conseil ou un groupement informel dont la tâche et de se pencher spécifiquement sur le couvre-feu, notamment sur l'évaluation de son efficacité et sur ses impacts? Si oui, qui fait partie de ce groupe? »

« 5) Svp fournir tout document discutant de l'apport du couvre-feu au Québec à la lutte contre le Covid-19, notamment (i) la diminution du nombre de contacts, (ii) la diminution du nombre de cas du Covid-19 grâce au couvre-feu ou en lien avec le couvre-feu. »

« 6) Svp fournir toutes les données relatives à l'efficacité du couvre-feu tant qu'outil de la lutte contre le Covid-19, notamment (i) la diminution du nombre de contacts, (ii) la diminution des cas du Covid-19 grâce au couvre-feu ou en lien avec le couvre-feu. »

« 7) Existe-t-il des études, en cours ou complétées, visant à évaluer l'efficacité du couvre-feu au Québec? Si oui, lesquelles? Si possible, svp en fournir une copie (ou une référence, si le document est disponible sur internet). »

« 8) Existe-t-il des études, en cours ou complétées, visant à évaluer l'efficacité du couvre-feu ailleurs qu'au Québec dont a tenu compte le MESS, l'INSPQ ou le INSSS? Svp fournir copie de tout document mentionnant ces mesures (ou une référence, si le document est disponible sur internet). »

« 9) Existe-t-il des critères sur lequel les autorités de santé publique se basent pour déterminer s'il y a lieu de lever ou recommander de lever et/ou assouplir le couvre-feu (dans une région donnée où à la grandeur du Québec)? Svp fournir copie de tout document mentionnant ces critères. »

« 10) Svp fournir tout document discutant de l'impact du couvre-feu au Québec sur la santé générale des Québécois (incluant la santé mentale). »

« 11) Sur quelle base a été choisie l'heure du couvre-feu (en zone rouge ou non)? Svp fournir tout document discutant de l'heure du couvre-feu. »

Questions supplémentaires soumises le 28 mars 2021 :

« 1) Est-ce que le gouvernement ou le ministre de la santé a demandé à l'INSPQ de se prononcer sur le couvre-feu ou son implémentation ou impact et, si oui, quand (svp élaborer et fournir une copie de toute correspondance pertinente)? »

« 2) Svp fournir une copie de toute directive, notamment celles soumises en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'institut national de santé publique du Québec, RLRQ c I-13.1.1 et concernant le couvre-feu. »

« 3) Tout document provenant du comité d'éthique de l'INSPQ ou destiné au comité d'éthique de l'INSPQ et concernant le couvre-feu, notamment tout avis fait en vertu des articles 19.2 et 19.3 de la Loi sur l'institut national de santé publique du Québec, RLRQ c I-13.1.1. »

Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]
Secrétaire générale

p. j. Documents
Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-7793